



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du vendredi 7 février 2020**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Fabrice Erval (SARP), Eric De France (Malézieux), Florence Mignot (SARP), Jean-Luc Robin (SODI SARP), Laurent Barbieri (Malezieux), Marc-Olivier Houel (SARP), Philippe Meyer (SGA MEYER), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Loïc Durandeu (SUEZ RV OSIS), Stuart Harwood (PBS/S3C), Boris Dréant (SARP), Guy Eveilleau (SARP), Claude Moreau (Rivard), Alexandre Giudicelli (SUEZ RV OSIS), Gilles Giora (IDETEC), Thomas Watrin (SUEZ RV OSIS), Yves Pajot (KAERCHER), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), Damien Becquet (APLICA),.

Samantha Foulon, Alban Raimbault, Charles Le Boulanger (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Emmanuel Roche (ORTEC), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), André Rouet (La THP) pouvoir à Yann Madeline, Jean-Jacques Bonnefond (Suez RV Osis Sud-Est) pouvoir à Yann Madeline, David Peralta (Assainissement 81) pouvoir à Daniel Flamme, Bernard Nucci (Malezieux) pouvoir à Yann Madeline, Vincent Delbecq (SANET BUTIN) pouvoir à Yann Madeline, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Daniel Flamme, Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Damien Becquet, Odon Willaume (SAS Willaume) pouvoir à Yann Madeline, Gilles Carvallo, Emmanuel Parent (MPE), Yves Madeline (GEIDE), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Jean Michel AVICE (hydrovide), Daniel Berthe.

Invité : Jean-Michel THION

Ordre du jour :

- 1- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: amiante, formation professionnelle, accord frais de santé, NAO, rapprochement de branches 3D/AMI.
- 2- Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : groupe attractivité, ANC, rinçage citerne.
- 3- Congrès 2020 et salons : retour sur URBEST, carrefour de l'eau et congrès 2020.
- 4- Etat financier
- 5- Questions diverses

Yann Madeline présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10h15.

1- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

1.1 Amiante

Yann Madeline propose d'aborder l'actualité fédérale et de commencer par laisser la parole à Alban Raimbault et Guy Eveilleau pour évoquer le dossier amiante.

A propos du curage, Alban Raimbault et Guy Eveilleau font un point sur les échanges avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

En effet, cette dernière s'intéresse de plus en plus au sujet de l'amiante ; leur représentante et animatrice, Laure Semblat, a exposé, aux collectivités, les différents points et problématiques en cours. L'objectif de la FNCCR est donc de prendre exemple sur CARTO pour l'hygiène immobilière, et de construire un outil similaire pour les chantiers de curage dans les réseaux. La caisse des dépôts semble d'accord pour accompagner la FNCCR sur le plan financier.

De son côté, la FNSA participait jusqu'à présent aux réunions de la FNCCR à titre informatif, notamment pour les groupes de travail relatifs au repérage amiante avant travaux.

Par la suite, et afin d'être partie prenante et de pouvoir orienter les travaux de la FNCCR, la FNSA a proposé une rencontre, le 28 février prochain, avec le responsable du département « Cycle de l'eau » Régis TAISNE et Laure Semblat pour poser les bases d'une convention FNSA/FNCCR.

Les objectifs de cette convention seraient d'optimiser les échanges, se mettre d'accord sur les modes opératoires, obtenir des chantiers-tests, mettre en place une organisation adaptée pour les chantiers-tests et compiler les données, et enfin et surtout, faire valoir, auprès de la Direction Générale du Travail, la prise en main, par les professionnels, de la problématique Amiante.

Dans ce sens, et dans la continuité de la convention signée avec la CARSAT Normandie et la CRAMIF en 2015 et qui a pris fin en décembre 2019, la CRAMIF soutiendra la FNSA, seule représentante des professionnels.

Les membres du Conseil d'Administration s'accordent à dire que le projet de convention devra être préparé en amont du rendez-vous du 28 février et qu'il devra mettre en perspective l'obligation appartenant aux donneurs d'ordre de repérage amiante avant travaux.

Le partenariat privé/public semblera alors assez solide pour être porté devant la DGT.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et Guy Eveilleau pour cette avancée sur le sujet et passe la parole à Fabrice Erval pour le point « social ».

1.2 Social

Fabrice Erval commence par faire un point sur le rapprochement des branches.

Il rappelle que, lors du dernier Conseil d'Administration, les membres avaient été tenus informés de l'attente du rapport RAMAIN concernant les prochains critères de rapprochement de branches.

Ce rapport met, en effet, beaucoup de temps à être diffusé, probablement parce que le gouvernement légifèrera sur le sujet durant le 1^{er} semestre 2020. Néanmoins une version inachevée a fuité et permet de dégager quelques éléments :

- le rapport indique que plusieurs branches engagent des travaux de négociation d'un accord sans nécessairement passer par la signature d'un accord préalable sur le futur champ conventionnel. Cette précision est utile et elle confirme les réflexions engagées jusqu'ici.

- Le rapport indique qu'il est possible de construire un schéma cible d'un peu moins d'une centaine de branches en privilégiant la négociation. Il s'oriente sur 77 à 79 branches et exclut un schéma à 50 branches

- le rapport privilégie la proximité des métiers et des activités, ce qui est cohérent avec la référence à la notion d'UES dont nous avons déjà parlé.

- Le rapport fait référence au critère existant pour rationaliser les branches par arrêté ministériel et fait référence également au critère de renforcement de la cohérence du champ d'application des conventions collectives.

- Sur le critère de la cohérence du champ d'application des conventions collectives, le rapport propose de compléter l'actuel article L.2261-32 du Code du travail en écrivant "Cette fusion doit permettre de soumettre à une même convention collective les entreprises dont les activités et les métiers sont proches ou qui exercent leurs activités dans des conditions économiques et sociales comparables".

- Le rapport préconise le recours à des accords spécifiques pour les branches "...qui engagent actuellement ou engageront prochainement des discussions en vue d'un rapprochement avec d'autres branches".

- Le rapport évoque également les questions d'appréciation de la représentativité en mentionnant la possibilité de créer des fédérations patronales regroupant des syndicats professionnels et souligne la possibilité, pour une organisation patronale, plus petite de demeurer autour de la table lors des négociations. Le rapport indique également que les organisations patronales et salariales pourraient si elles le souhaitent mandater explicitement telles ou telles organisations pour négocier certains accords annexes.

- la loi actuelle prévoit que les organisations qui étaient représentatives dans chacun des champs préalablement à la fusion restent à la table de négociation jusqu'à la fin du cycle en cours, lequel devrait se terminer au deuxième semestre 2021 avec la parution de futurs arrêts de représentativité. Le rapport indique que le maintien des organisations syndicales représentatives actuellement restera valable jusqu'en 2025 pour les organisations qui viendraient à fusionner après la parution des arrêtés fin 2021.

- Le rapport propose de donner aux partenaires sociaux jusqu'au premier trimestre 2021 pour mener des négociations en vue d'opérer des rapprochements devant permettre d'atteindre l'objectif de moins d'une centaine de branches.

Concernant l'état des lieux du rapprochement des branches 3D et AMI, Fabrice Erval informe les membres du Conseil d'Administration que le protocole de fonctionnement de la commission paritaire interbranches ainsi que son règlement intérieur ont été signés par toutes les organisations salariales 3D/AMI et les deux organisations patronales en décembre dernier.

La première commission paritaire interbranches, comprenant les 21 représentants de salariés et les représentants des organisations patronales aura lieu le 11 juin 2020. Elle aura pour objet de valider les propositions de rédaction de textes conventionnels des Groupes Paritaires de Travail interbranches dont les deux premiers thèmes sont le champ d'application de la nouvelle CCN et les congés/jours fériés.

Chaque GPTI regroupe 11 représentants de salariés et autant de représentants des organisations patronales 3D/AMI et nécessite, au moins au début, deux réunions par thème.

Il faut envisager environ 9 thèmes et 20 sous thèmes soit une trentaine de réunions.

Fabrice Erval évoque ces éléments afin d'insister sur deux points importants:

1. le coût ; en effet, l'organisation de ces réunions interbranches représente un coût d'environ 100 000 euros, sur les deux ou trois ans à venir, uniquement pour les frais des représentants des organisations syndicales de salariés.

2. le temps/les participants ; Fabrice Erval informe les membres du Conseil d'Administration que lors du CODIR du 11 décembre dernier, les membres ont acté « *qu'il sera nécessaire de pouvoir mettre à disposition de la commission sociale des techniciens et responsables RH supplémentaires. Il sera notamment possible de faire participer, aux groupes de travail interbranches, les membres du groupe de travail attractivité du SNEA sur certains thèmes conventionnels comme, par exemple, les classifications* ».

Fabrice Erval appelle donc les membres du Conseil d'Administration à apporter de l'aide à la commission patronale de la branche AMI dans la mesure où les représentants de la branche 3D ainsi que l'ensemble des représentants de salariés seront, de leur côté, bien présents autour de la table pour négocier la nouvelle convention collective.

Dans ce même sens, Fabrice Erval tient à remercier les représentants d'entreprises présents à la journée CCN AMI organisée, à la FNSA, le 5 février dernier permettant de sensibiliser les entreprises de la branche sur les travaux conventionnels à venir. et d'obtenir quelques retours « terrains » en matière RH.

Fabrice Erval poursuit avec un point social AMI.

Il convient de noter, concernant le sujet formation professionnelle que l'OPCO EP (économie de proximité, ex AGEFO-PME) accompagne activement la branche notamment sur l'alternance et l'apprentissage. Une enquête va d'ailleurs être lancée auprès des adhérents et non adhérents de la FNSA pour établir la cartographie nationale de ces formations au niveau de la branche et cibler au mieux les moyens de communication qui suivront. La CPNE de la branche travaille aussi sur un accord pro A.

Fabrice Erval remercie les entreprises ayant accepté le tournage des vidéos métiers désormais terminé. Il reste à tourner la vidéo institutionnelle.

6 vidéos seront donc bientôt disponibles : opérateur chauffeur en assainissement, opérateur chauffeur en maintenance industrielle, responsable marketing (ces trois vidéos sont pratiquement finalisées), l'inspection télévisée, l'opérateur en hygiène immobilière et l'opérateur THP.

Ces vidéos seront largement diffusées auprès des jeunes dans les collèges, lycées, salons et CFA par le biais de différents canaux de communication.

Fabrice Erval évoque par ailleurs, le fait que le sujet de la formation professionnelle est, dorénavant, un sujet très important pour la branche. En effet, la loi réformant la formation professionnelle (du 5 septembre 2018) confie un rôle spécifique aux branches afin qu'elles mettent en place des certifications professionnelles mieux adaptées aux demandes et aux attentes des entreprises.

Ainsi, dans la perspective des travaux engagés par la branche AMI sur le sujet du recrutement et de l'attractivité des métiers, et au vu des travaux entamés par le S3C sur le sujet de l'inscription de sa certification au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), Fabrice Erval et Yann Madeline échangent avec les membres d'administration sur la question de la nécessité de s'impliquer dans ce nouveau rôle de certification métiers.

Dans la continuité de cette réflexion, Yann Madeline appelle l'attention des membres du Conseil d'Administration sur le coût que cela pourrait représenter, notamment au regard des dépenses déjà prévues pour le rapprochement de branches et des cotisations des adhérents un peu moins importantes chaque année.

A ce titre, Yann Madeline souligne l'importance, pour chacune des entreprises adhérentes à la FNSA de calculer le montant de la cotisation fédérale sur le chiffre d'affaires réel afin d'assurer sa pérennité.

Fabrice Erval continue en informant les membres du Conseil d'Administration de la signature de l'avenant n°33 relatif aux frais de santé conventionnels. En effet, cet accord a pour objet de mettre en conformité l'accord de prévoyance de la CCN AMI datant de 2015. Fabrice Erval félicite la commission patronale d'être parvenue à obtenir la signature des 4 organisations syndicales de salariés sur les 5 représentatives dans la branche (CFDT, FO, CGT, UNSA, pas CFTC). Fabrice Erval précise qu'il s'agit du seul accord signé de l'année 2019, excepté celui sur les NAO 2019.

Sur ce même thème des NAO Fabrice Erval informe les membres du Conseil d'Administration que les dernières réunions paritaires sur les salaires minima 2020 ont eu lieu les 16 et 28 janvier et que les négociations prendront fin le 11 février 2020.

La réunion du 16 janvier a été organisée au campus Seine et nord afin de sensibiliser les partenaires sociaux sur les sujets relatifs à la formation professionnelle.

Fabrice Erval liste les propositions faites le 28 janvier par l'intersyndicale CFDT, CGT, UNSA et CFE-CGC:

- « 1- Une augmentation générale des salaires de + 3 %.
- 2- L'indemnité de repas (prise de repas du midi à l'entreprise) au maximum du plafond de l'Urssaf.
- 3- L'indemnité de panier de nuit au maximum du plafond de l'Urssaf.
- 4- La prise en charge du repas à hauteur de 15 € euros pour les salariés ne rentrant pas le midi ou à leur domicile pour des raisons de service.
- 5- L'augmentation de l'allocation forfaitaire de grand déplacement de 15 %.
- 6- L'augmentation de l'indemnité d'astreinte semaine et de l'astreinte week end de 20€.
- 7- La mise en place d'une Commission de Santé, Sécurité et Condition de Travail. (Commission paritaire).
- 8- Une prise en compte de la pénibilité de nos métiers avec un départ anticipé à la retraite à taux plein pour tous les salariés de la CCNAMI.
- 9- Le paiement de la FCO à tous les chauffeurs assainissement quittant l'entreprise dès lors qu'ils ont été embauchés en possession de la FIMO/FCO.
- 10- La progression de la grille d'ancienneté à 18 ans de présence.
- 11- La mise en place d'une instance de dialogue social et de la GPEC.

- 12- Augmentation de la part patronale sur la Mutuelle à 60%.
- 13- Valoriser la grille des coefficients par rapport au fiche de postes et Habilitations.
- 14- La suppression du coefficient 160.
- 15- Embauche d'un chauffeur au coefficient minimum 200.
- 16 - Généralisation de la prime de sortie d'astreinte : 30 € en jours ouvrés, 35 € le weekend end et 40 € les jours fériés.
- 17 - Une indemnité de départ à la retraite équivalente à 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les dix premières années, puis 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la onzième année. ».

Fabrice Erval précise aussi, pour information, que le dernier indice INSEE, au 31 janvier 2020 fixe le taux d'inflation à +1,5% comme pour le mois de décembre 2019. Et que, compte tenu de l'augmentation du SMIC 2020 à +1,2%, les propositions suivantes ont été faites aux partenaires sociaux :

- Une ouverture des négociations à +1,2%,
- Une augmentation de l'indemnité de repas de +1,2% (soit à hauteur du plafond Urssaf : 9,30 €),
- Une augmentation du panier de nuit de +10% (soit à hauteur du plafond Urssaf : 6,70 €)
- Enfin, la proposition d'ajouter, au niveau conventionnel, une journée de congé rémunérée pour permettre au salarié d'effectuer les démarches administratives en vue d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Fabrice Erval termine sur le sujet en évoquant la position du CODIR. En effet, dans une réflexion plus globale tenant à la prise en considération notamment des difficultés de recrutement et d'ajustement des salaires entre les nouveaux embauchés et les salariés les plus anciens, les membres du CODIR, proposent un mandat pour la commission sociale à +1,5%.

Yann Madeline remercie Fabrice Erval pour toutes ces précisions sur le sujet « social » de la branche.

L'ordre du jour se poursuit avec les travaux des syndicats.

2- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

Yann Madeline passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

2.1 Travaux des syndicats

➤ SNEA

Daniel Flamme confie à Christophe Alary le soin de présenter les travaux du syndicat.

Ce dernier fait état des sujets en cours au sein du groupe de travail « attractivité et valorisation » et notamment des propositions de vocables concernant la grille de classification de la convention collective AMI: technicien, maintenance, environnement, afin de les transmettre à la CPPNI.

Christophe Alary évoque aussi les travaux du syndicat sur la charte déontologie en cours de rédaction.

Enfin, il termine avec l'étude actuellement en cours concernant qualitas ; son contenu et sa reconnaissance au-delà de la FNSA

Christophe Alary profite de ce sujet pour élargir la réflexion sur le métier et la nécessité de retenir l'idée selon laquelle il est aujourd'hui essentiel de faire reconnaître le professionnalisme des prestataires de la branche non seulement en interne, au sein des entreprises, mais aussi et surtout vis-à-vis de l'extérieur et plus particulièrement auprès des donneurs d'ordre.

Yann Madeline et Fabrice Erval soutiennent et poursuivent cette réflexion notamment au regard des négociations sociales en cours sur les salaires. En effet, ils insistent sur le fait, qu'historiquement, sont inclus dans la prestation de service, et de manière globale, les coûts du matériel et du personnel. Or, le client, particulièrement attiré vers la spécificité et la complexité du matériel en oublie souvent la technicité du personnel.

Il conviendrait donc d'engager une réflexion vers une autre forme de base tarifaire en positionnant, en première ligne de facture, le coût de l'expertise du personnel puis, sur la ligne qui suit, celui du matériel et expliquer au client, éventuellement à l'aide d'une fiche spécifique, la formation et les habilitations professionnelles du personnel salarié intervenant sur le chantier.

Daniel Flamme remercie Christophe Alary et complète le retour sur les travaux du SNEA en informant les membres du Conseil d'Administration de l'avancée de la feuille de route assainissement en cours de réalisation par le Ministère ainsi que sur la proposition de loi d'un sénateur LR, sur la question des travaux de mise en conformité lors des ventes immobilières. Ce dernier sujet sera étudié au sein de la commission ANC.

Yann Madeline remercie Christophe Alary et Daniel Flamme pour leurs interventions et donne la parole au SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Gilles Giora prend la parole brièvement pour exposer les travaux du syndicat.

Il informe les membres du Conseil d'Administration du statut quo du point de vue réglementaire et insiste plus particulièrement sur la question des écoulements de surface. En effet, la question de l'étanchéité des réseaux prend de l'importance et nécessitera une certaine pédagogie visant à communiquer sur les métiers de contrôle de la branche, leur spécificité et leur maîtrise technique.

Dans cette même perspective, il semblera nécessaire de garder le contact avec le COFRAC notamment présent sur le stand de la FNSA, lors du carrefour de l'eau en janvier dernier.

Ce besoin de matière technique, formulé par la DIRCE, par le COFRAC, par un grand nombre de maîtres d'ouvrage a également été confirmé lors de la Journée Technique du salon URBEST par les responsables de la Métropole de Strasbourg et de la société de développement de Meurthe & Moselle, c'est très encourageant pour la démarche de promotion et d'image de la FNSA.

Yann Madeline remercie Gilles Giora pour son intervention et passe la parole à Alban Raimbault pour les travaux du SYNABA en l'absence de Christine Bérard.

➤ **SYNABA**

Alban Raimbault rappelle la décision du SYNABA de faire évoluer le barème des tarifs d'adhésion pour une meilleure prise en compte de la réalité du tissu économique (à entériner lors de la prochaine Assemblée Extraordinaire), soit , en fonction de l'effectif :

- de 0-10 : 400€
- de 10-20 : 600€
- + de 20 : 800€
- et si agence (autre que le siège social) : + 100€

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et donne la parole à Jean Luc Robin pour le SMI2D.

➤ **SMI2D**

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration sur le sujet Track-déchets. Il rappelle qu'une note d'information a été diffusée aux adhérents concernant Track-déchets. Ce dispositif a vocation à simplifier la gestion du déchet dangereux au quotidien. Jean Luc Robin précise qu'il convient d'être vigilant dans la mesure où si le Ministère constate qu'il existe une résistance à la mise en place de cet outil, il pourrait l'imposer à compter de 2021.

En ce qui concerne le sujet du rinçage des citernes, le groupe de travail a proposé d'établir une cartographie. Un courrier a donc été envoyé au SYPRED, SYVED et au syndicat des cimenteries.

Trois axes de travail se dégagent :

- Mieux qualifier les opérations de rinçage et réfléchir à ce qu'est une installation adaptée.
- Côté centres de traitement : regarder la cartographie afin de s'améliorer.
- Enfin, le SMI2D se rapprochera du syndicat régénérateur de solvants pour les alerter sur la nécessité de rinçage.

Enfin, dernier sujet dont l'enjeu collectif est important sur lequel Jean Luc Robin appelle l'attention des membres du Conseil d'Administration : la préparation d'un guide sur le contrat industriel qui traitera notamment des principaux risques sur les pénalités libératoires, la responsabilité etc...

Jean Luc Robin fait donc appel aux retours d'expériences sur d'éventuels contrats types ou contrats cadres de clients qui permettront d'établir un lexique et de consulter un juriste afin de mieux comprendre les différents éléments.

Yann Madeline remercie Jean Luc Robin et donne la parole au SYFFA.

➤ **SYFFA**

Yann Madeline regrette l'absence d'André Rouet et donne la parole à Charles Le Boulanger pour un point sur les travaux du SYFFA.

Dans le cadre de la préparation de Pollutec 2020, Yves Pajot et Charles Le Boulanger ont rencontré un prestataire afin de réfléchir à la création d'une animation en 3D avec écran et lunette.

Les membres du Conseil d'Administration proposent de continuer réfléchir à ce projet innovant.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et Yves Pajot et passe la parole à Stuart Harwood pour le S3C.

➤ **S3C**

Stuart Harwood évoque la démarche en cours pour enregistrer, dans le répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH), les formations certifiantes élaborées par le S3C dans le domaine de la maintenance industrielle (opérateur, chef de bord et technicien expert pour le pompage et le nettoyage HP). A ce titre le S3C a pris contact avec 4 consultants (B2 RH CONSEILS, LAFAYETTE Associés, AMBROISE BOUTEILLE et APAVE) pour des propositions de services.

Cela impliquera de réécrire les référentiels techniques, de compétences et d'évaluation selon les critères définis par France Compétence.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood et donne la parole à APLICA.

➤ **APLICA**

Damien Becquet présente les travaux en cours pour APLICA.

Ce dernier précise qu'APLICA a aujourd'hui 75 adhérents et que le sujet d'actualité porte sur la qualité d'adhésion. En effet, à la demande de certains industriels et d'APLICA, des audits internes ont été mis en place depuis 3 ans. Il en est ressorti quelques surprises chez certains adhérents portant principalement sur deux éléments : d'une part l'utilisation inappropriée des certificats de lavage avec, notamment, des changements de libellé sur le deuxième produit utilisé et d'autre part le remplissage avec vigilance des arrêtés préfectoraux.

Yann Madeline remercie Damien BECQUET et passe la parole à Charles Le Boulanger pour la commission technique et sécurité.

2.2 Travaux des commissions

➤ **Commission technique et sécurité**

Charles Le Boulanger indique aux membres du Conseil d'Administration que le groupe de travail « Obturateur » s'est réuni le 28 novembre afin de poursuivre la rédaction du guide des bonnes pratiques concernant l'utilisation des ballons obturateurs. Un illustrateur a été contacté pour uniformiser les illustrations du guide qui est en cours de validation par les membres du groupe de travail.

Le guide des bonnes pratiques examine les sujets suivants : les différents types d'obturateurs, les critères de choix, les plages et diamètres d'utilisation, la pression d'utilisation et le système de gonflage, la préparation d'une opération d'obturation, le contrôle et la vérification avant emploi, la mise en œuvre de l'opération, le stockage et la maintenance, le contrôle périodique, la formation des intervenants ainsi que les mesures d'urgence.

Quelques membres du Conseil d'Administration se sont portés volontaires pour valider le contenu du guide, avant diffusion.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger pour la commission technique et sécurité et lui propose de poursuivre pour la commission QUALITASS.

✓ **Commission QUALITASS**

Charles Le Boulanger présente les travaux de la commission QUALITASS.

Charles le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration que la commission d'attribution s'est réunie, le 3 décembre 2019, pour examiner les dossiers et faire le point sur la démarche ; 73 % des entreprises concernées sont inscrites dans la démarche et 68% des entreprises sont à jour. En nombre de salariés cela représente : 7700 salariés.

Pour l'année 2019, 11 audits QUALITASS ont été réalisés par Dominique BELAYGUE et 1 accompagnement. Pour les audits, le pourcentage de bonnes réponses s'élève à environ 70%.

Enfin, Charles Le Boulanger précise les actions correctives suite aux audits : aptitudes médicales, habilitation, rédaction du DUR, entretien des matériels.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et propose à Alban Rimbault de poursuivre pour un retour sur le salon URBEST.

3. Salons et congrès 2020

➤ **Salon URBEST**

Alban Rimbault indique que c'est la région Grand Est qui inaugure la nouvelle organisation de réunion régionale. L'idée est de bénéficier de la notoriété d'un événement, en l'occurrence URBEST (salon des décideurs et techniciens de l'espace public), pour organiser un événement FNSA. La journée a été divisée en 2 parties ; une première partie consacrée à la maintenance industrielle et une seconde partie consacrée à la gestion patrimoniale des réseaux. Pour chaque sujet, une table ronde est organisée avec différents intervenants (Agence de l'eau, ASTEE, Clients, grandes métropoles...) et un animateur. Alban Rimbault précise que la participation sur l'ensemble de la journée s'est établit autour de 40 à 50 personnes. Il fait un bilan plutôt positif de ce modèle de journée.

➤ **Carrefour de l'eau à Rennes**

Charles Le Boulanger reprend la parole pour faire un retour sur le carrefour de l'eau qui s'est déroulé à Rennes, fin janvier. Pour l'occasion, la FNSA avait réservé un stand plus grand, de 18 m2 avec, à nouveau, la présence des adhérents Bretons sur le stand.

Différentes animations ont été organisées sur le stand : projection des vidéos métiers sur écran et prêt de matériels par les adhérents (EPI, pistolet HP, ventilation, buses, masques, maquette d'un hydrocureur 3D).

Charles Le Boulanger conclue en indiquant qu'il y a eu une bonne fréquentation du stand par les adhérents et non adhérents (bureaux d'études, prestataires, équipementiers) ainsi que par quelques professeurs de lycée professionnel.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et Charles Le Boulanger pour ces retours et passe au point organisation du congrès 2020.

➤ **Organisation du Congrès de la FNSA pour 2020**

Charles Le Boulanger présente les propositions de 3 prestataires pour l'organisation du prochain congrès FNSA à l'automne 2020. Les villes proposées sont Toulouse, Lille et Nantes.

Les agences seront rencontrées prochainement afin d'arrêter le choix et la date.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et passe au bilan financier de la FNSA.

4. Bilan financier

Philippe Maillot prend la parole pour le point financier FNSA.

5. Questions diverses

Pas de question diverse.

Yann Madeline remercie tous les intervenants et les participants à ce Conseil d'Administration et sans autre point à l'ordre du jour, lève la séance à 13H15.

Une petite mention spéciale pour remercier le Président Patrick BROUD d'avoir accepté de rejoindre les membres du Conseil d'Administration pour le déjeuner.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au mercredi 10 juin 2020.

